



Entretien préalable a licenciement

Par **sylvie**, le **18/11/2008** à **16:59**

j ai reçu ma lettre de convocation a mon entretien préalable a mon licenciement

date de l entretien le 25 novembre ,mais je suis en arrêt maladie jusqu au 30 novembre

que puis je faire ? en sachant que le rendez vous est a Lille je suis en seine et marne et que mes horaires de sorties sont limitées

de plus qui peux m aider dans le calcul de mes indemnités de licenciement

merci de votre aide

Par **Marion2**, le **18/11/2008** à **18:07**

Bonsoir,

Déjà, pour ne pas vous mettre dans votre tort, envoyez une lettre recommandée AR à votre employeur lui demandant de reporter cet entretien puisque vous êtes en arrêt maladie jusqu'au 30 Novembre et qu'étant donné vos heures de sorties autorisées par le médecin, vous vous trouvez dans l'impossibilité de vous déplacer à Lille.

Pour le calcul de vos indemnités de licenciement, il faut déjà savoir de quel genre de licenciement il s'agit, connaître votre ancienneté dans l'entreprise, votre poste et la branche dans laquelle vous travaillez.

Cordialement

Par **sylvie**, le **18/11/2008** à **18:33**

bonsoir

le motif du licenciement devrait être incompétences professionnelles
après 29 ans d'ancienneté dans le domaine de la vente en prêt à porter

j'étais responsable de magasin

merci

Par **Marion2**, le **19/11/2008** à **15:14**

Bonjour Sylvie,

Effectivement, le motif est pour le moins surprenant....

Je vous conseille vivement de vous faire accompagner pour cet entretien par un délégué
syndical et je pense qu'il ne faudra pas en rester là et aller aux Prud'hommes.

Envoyez cette lettre recommandée AR pour reporter la date de cet entretien.

Par **sylvie**, le **19/11/2008** à **21:23**

merci laure

toutes tes réponses m'aident au niveau moral, car dans ces moments-là on se sent vraiment
seule à moins de dépenser des fortunes !!!

je ne pense pas faire déplacer mon entretien de licenciement car pour rien au monde je ne
veux retourner sur mon lieu de travail où j'ai subi pendant 1 an une trop forte pression de ma
hiérarchie

par contre j'ai envoyé une recommandée et prévenu un délégué

j'attends une réponse

bien amicalement